

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

**Présents** : M. HURIOT Joris, M. HURIOT Bruno, Mme TRÉLAT Janine, M. MARLANGEON Brice, M. LHUILLIER Karim, M. ANDRÉ Olivier, M. GUILLET Francis, Mme CHATELAIN-GRANGY Magali, Mme LOMBARD Christelle

**Excusés**: Pouvoir de Mme MARCHAL LABAYE Christine à M. HURIOT Joris - M. PERROSÉ Frédéric

**Absent** : KANY Gaëtan

Secrétaire de séance: Janine TRELAT

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 octobre 2018**

Approuvé à l'unanimité

### **2. Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation du conseil municipal (délibération n°01/2017 du 31/01/2017)**

Approuvé à l'unanimité

### **3. Indemnité 2018 pour le gardiennage des églises communales**

Le montant s'élève à 479,86 € pour un gardien de la commune où se trouve l'édifice.

Approuvé à l'unanimité

### **4. Réforme de la gestion des listes électorales**

La réforme met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du répertoire électoral unique (REU).

Les Maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi.

Cette réforme facilitera également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Désignation d'un Conseiller Municipal : dans l'ordre du tableau M. PERROSE Frédéric

Approuvé à l'unanimité

## **5. Personnel communal**

Mise en place d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive à effet du 01 janvier 2019 : instauration d'une cotisation sur la masse salariale en lieu et place du paiement de l'acte.

Relance des contrats-groupes d'assurance prévoyance et santé à effet du 01 janvier 2020 : face à l'attitude de la mutuelle actuelle et de sa volonté d'augmenter les tarifs, le Centre de Gestion relance une procédure de mise en concurrence.

Approuvé à l'unanimité

## **6. Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)**

Adhésion auprès de la plate-forme SPL X-Demat à effet du 01 janvier 2020 suite à la clôture des plateformes de dématérialisation du SMIC : 399 €

Les documents sont tous dématérialisés d'où la nécessité d'adhérer à cette plateforme

Approuvé à l'unanimité

Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Approuvé à l'unanimité

## **7. Travaux de voirie rue Pasteur, rue Général De Gaulle et chemin de Rapiéfosse :**

Choix de l'entreprise chargée des travaux et autorisation pour Monsieur le Maire de signer le marché suite à l'avis d'appel public à concurrence (AAPC).

La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 25 octobre 2018 et a procédé à l'ouverture des plis. Trois candidatures ont été reçues de manière dématérialisée.

Rappel de l'estimation :

- Marché de base : 129 607,50 € HT avec bordures béton
- Option : 31 700,00 € HT (plus-value bordures granit pour la rue Louis Pasteur)

Marché de base

- EUROVIA : 117 711,36 € HT
- COLAS Grand Est : 144 919,00 € HT
- STPI : 150 180,00 € HT

Option :

- EUROVIA : 19 769,40 € HT
- COLAS : 21 795,00 € HT
- STPI : 26 940,00 € HT

Propositions :

- Choix de l'entreprise Eurovia
- Bordures béton chemin de Rapiéfosse (dans la continuité des trottoirs déjà faits)
- Bordures en granit pour les rues du Général de Gaulle et Louis Pasteur

Les travaux dureront environ 2 mois. Des réunions d'information suivront.

Approuvé à l'unanimité

#### **8. Projet d'aménagement d'accessibilité devant la Mairie**

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 n'a pas été retenu.

Aussi, et sur les conseils des services de la Sous-préfecture, Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à déposer un nouveau dossier pour la DETR 2019.

Approuvé à l'unanimité

#### **9. Vente des parcelles du lotissement « Sur nos fontaines »**

Monsieur le Maire propose qu'une inscription d'une clause relative au délai de construction soit insérée dans l'acte notarié. Les propriétaires devront construire dans les 5 ans après signature de l'acte de vente.

Approuvé à l'unanimité

## **10. Vote de crédits**

Acquisition et pose de radar pédagogique : 4 000 €

Approuvé à l'unanimité

Les travaux de réfection de la toute de Ravenel réalisés en octobre dernier seront imputés sur le budget 2019, section investissement.

Montant des travaux : 24 033,60 € TTC

Approuvé à l'unanimité

## **11. Prise en charge par la commune de l'achat de 4 panneaux d'indication pour le funérarium et remboursement de 2 panneaux par la SCI « Les Beaux Rêves »**

482,32 € pour 4 panneaux.

L'entreprise supportera la moitié du coût.

Approuvé à l'unanimité

### **Affaires diverses :**

Sujets abordés, discutés et informations communiquées :

- Bulletin municipal
- Projet de valorisation du patrimoine immobilier de Mattaincourt
- Circulation rue Albert Camus
- Stationnement rue Frédéric Berlioz et rue Hector Chopin
- Décharge rue des Fours à chaux